

Trith-S^T-Léger

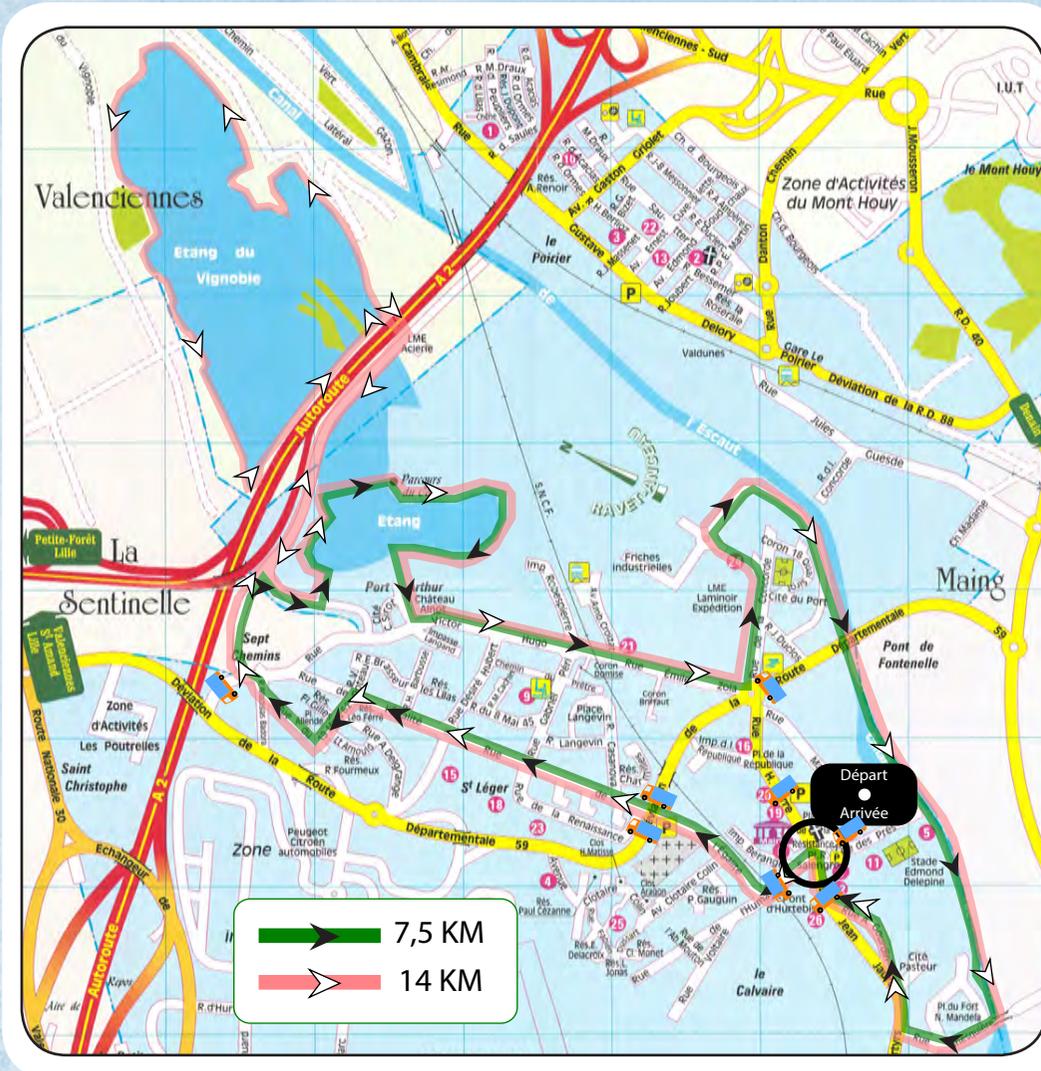
Trith-S^T-Léger
(59125 - Nord)

18^e

Le 8 mai 2018

Dans le cadre de la 28^e édition
de la course de la paix

randonnée pédestre



9H DEPART COMMUN :
7.5 KM ET 14 KM

- ▶ allure Libre
- ▶ sans classement
- ▶ respectons le code de la route...
- ▶ ...ainsi que l'environnement



A chaque participant,
un cadeau souvenir.

Course de la Paix mardi 8 mai 2018

Bulletin officiel d'inscription de la Randonnée Pédestre
à renvoyer par courrier avant le 1^{er} Mai 2018 à :

COURSE DE LA PAIX

Ne rien inscrire

Jean-Luc POTIER - Service des Sports
Mairie de et à 59125 TRITH-SAINT-LEGER

accompagné d'un chèque d'un montant de 4,50 euros
à l'ordre de "La COT Course de la Paix"

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville : Code postal :

Date de naissance : / / Tél.

Club de randonnée :

Sexe : M F Parcours choisi : 7.5 km 14 km

J'ai pris connaissance du règlement de la randonnée pédestre avant le départ et m'engage à en accepter les clauses et je déclare sur l'honneur avoir fait vérifier mon état de santé et que celui-ci ne présente aucune contre indication à la pratique de la marche à pied.

- **ATTENTION** : Tout bulletin d'inscription non signé sera mis en attente. Le(la) randonneur(se) ne pourra obtenir son dossard qu'après avoir signé ce bulletin.
- **Responsabilité civile** : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès Assurance souscrite auprès de la Sauvegarde de la MAIF : contrat N° 4121633J - Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.
- **Avertissement** : les films et photographies, réalisés à l'occasion de cette randonnée pédestre, pourront être utilisés, sans contrepartie, dans des publications et informations destinées à la promotion du sport et sont la propriété de l'association organisatrice.
- Je soussigné(e), ainsi que mes ayant droits, accepte le règlement de cette épreuve. J'autorise les organisateurs à utiliser les photos, films et tout autre enregistrement de cet événement et sur lequel je figurerai. Par notre intermédiaire, vous pourrez recevoir des propositions de partenaires ou autres organisateurs. Conformément aux dispositions de la Loi "Informatique et Liberté" n°78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse.

Signature des parents
pour les mineurs

Signature obligatoire

Ce Bulletin peut être photocopié ou obtenu sur demande
Tél. 03.27.24.69.23 ou 03.27.24.69.32
Fax : 03.27.24.78.60 - E-mail sporttrith@trith.fr

Règlement de la Randonnée pédestre

- ▶ **Organisateur** : La COT Athlétisme en collaboration étroite avec le club de marche "Les Pieds Trithois", sous l'égide de la municipalité de Trith-Saint-Léger
- ▶ **Encadrement de la randonnée** : Assuré par les dirigeants et adhérents du club de randonnée pédestre de Trith-Saint-Léger "Les Pieds Trithois".
- ▶ **Participation** : Marche ouverte à tous. Le contrôle médical est indispensable avant l'épreuve, chaque participant s'engage à vérifier son état de santé et à souscrire une assurance "Responsabilité individuelle". Les enfants doivent être accompagnés des parents.
- ▶ **Parcours** : Circuits de 7.5 et 14 km sur le territoire des villes de Trith-Saint-Léger et de Valenciennes.
- ▶ **Inscriptions** : en Mairie aux heures d'ouverture jusqu'au 7 mai inclus. **Le montant est fixé à : 4,50 euros.** Les inscriptions **par courrier** devront parvenir à Monsieur Jean-Luc POTIER en Mairie de et à Trith-Saint-Léger (59125), avant le 1^{er} Mai 2018. **Elles seront acceptées le jour de la randonnée, à partir de 7h30** moyennant une **majoration de 1,50 euros** au restaurant scolaire situé derrière la Mairie. Clôture ferme 1/4 d'heure avant le départ.
Les chèques seront libellés à l'ordre de : "La COT Course de la Paix".
- ▶ **Dossards** : envoyé par courrier jusqu'au 1^{er} Mai, passé ce délai, à retirer le jour de la randonnée, à partir de 7h30 heures, au restaurant scolaire (situé derrière la Mairie).
- ▶ **Départ commun** : Place Roger Salengro, près de la Mairie face au Podium.
9 h 00 - parcours de 7,5 km et 14 km
- ▶ **Arrivée** : Place Roger Salengro.
- ▶ **Ravitaillements** : Collation au départ et à l'arrivée.
- ▶ **Sécurité** : Les randonneurs devront impérativement respecter le code de la route sur l'itinéraire emprunté.
- ▶ **Environnement** : Respectons la nature "Gardons nos détritrus jusqu'à l'arrivée. Des poubelles attendent".
- ▶ **Assistance Médicale** : L'Amicale des Secouristes de la Croix Blanche de Trith-Saint-Léger.
- ▶ **Classement** : Epreuve soumise à aucun classement. **Allure libre.**
- ▶ **Assurance** : "Responsabilité civile" Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de La MAIF : contrat N° 4121633J.
- ▶ **Individuelle accident** : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.
- ▶ **Challenge réservé aux clubs de marcheurs** : Remise de trophées et coupes aux trois clubs les plus représentés et au club le plus éloigné de Trith au podium vers 11h30.
- ▶ **Récompenses** : Chaque participant se verra remettre un **set polaire** à l'arrivée contre la remise de son dossard.
Lots de valeur par tirage au sort des dossards Place Roger Salengro vers 13h30 - présence indispensable au moment du tirage et être en **possession d'une pièce d'identité avec photo.**
- ▶ **Un SUPER SCOOTER 50 cm3 et de nombreux autres lots.**
- ▶ **Annulation randonnée** : En cas de force majeure, de circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement. Mesure applicable pour le participant qui se trouverait dans l'impossibilité de prendre part à la randonnée quel qu'en soit le motif.

RENSEIGNEMENTS Tél. 03.27.24.69.23 ou 03.27.24.69.32
E-mail sporttrith@trith.fr - www.trith.fr